

## BAREME HONORAIRES AGENCE au 01/04/2017

Honoraires intégralement à la charge du vendeur exprimés TTC (T.V.A. à 20 %)

### APPARTEMENTS – MAISONS – IMMEUBLES (Transactions dans l'ancien)

Forfait de 3 000 € pour un montant inférieur à 30 000 €
9,00 % TTC pour un montant compris entre 30 001 € et 70 000 €
8,50 % TTC pour un montant compris entre 70 001 € et 100 000 €
8,00 % TTC pour un montant compris entre 100 001 € et 125 000 €
7,50 % pour un montant compris entre 125 001 € et 150 000 €
7,00 % pour un montant compris entre 150 001 € et 200 000 €
6,50 % pour un montant compris entre 200 001 € et 250 000 €
6,00 % pour un montant compris entre 250 001 € et 300 000 €
5,50 % pour un montant compris entre 300 001 € et 400 000 €
5,00 % pour un montant supérieur à 400 001 €

### TERRAINS

9,50 %

AUCUN HONORAIRE ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT, LA DELIVRANCE D'UNE NOTE EST OBLIGATOIRE.

**En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'Agence ayant reçu le mandat initial.**